

HARAS DU PAYROL
CONTRAT DE SAILLIE SAISON 2018

DOSE QUATERBOLD

Les prix sont entendus TTC

CONTRAT :

Je soussigné :

Nom-prénom-raison sociale	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
E mail	
Adresse complète	

Désire que ma Jument :

Nom de la jument	
Numéro SIRE	
Race	
Robe	
Née le	
Père	
Mère	
Père de mère	

Soit inséminée avec la semence de l'Etalon **QUATERBOLD** pour la saison de monte 2018.

LIEU D'INSEMINATION :

Nom du centre / Vétérinaire	
Adresse complète du centre	
Numéro de téléphone	

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Les frais techniques sont de 60€, le montant de la dose 500€ et le transport 110€ sont payables à signature du contrat : encaissés à la réservation et non remboursables.
- La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'après réception du présent contrat signé et de la totalité du règlement.
- L'envoi de la semence par container sera facturé 110€ par expédition (majoration de 15€ pour envoi le samedi).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

- Une dose contient six paillettes qui resteront la propriété de l'acheteur à réception.
- Le Haras du Payrol peut fournir jusqu'à deux cartes de saillie supplémentaires si plusieurs juments appartenant au même éleveur sont pleines avec une seule dose. Les cartes supplémentaires seront facturées 200€ chacune.
- Le Haras du Payrol décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Les commandes doivent se faire en appelant le **06.16.07.05.73** ou **06.61.02.59.00** avant 11h pour envoi le lendemain avant 13H.
- Un original du contrat sera conservé par l'acheteur et l'autre original sera renvoyé accompagné du chèque du montant des frais techniques + de la saillie + du transport soit 670€ (60€ frais techniques + 500€ prix de la dose + 110€ transport) à l'ordre du Haras du Payrol. Le chèque sera encaissé à réception.
- Les contrats sont à envoyer avant la commande de la semence à l'adresse ci-dessous:
Haras du Payrol
La Maltière
86210 Archigny

° Le propriétaire (ou son représentant autorisé) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte toutes les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat espéré.

° Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs et s'engage à régler la facture de tous les frais engagés.

Fait en 2 exemplaires à nous retourner signés avec votre règlement (porter la mention lu et approuvé).
A, le / / 2018.

Signature de l'acheteur propriétaire :

Pour le Haras du Payrol :
(ou de son représentant autorisé)